

into the distant past as IE **gheim(e)rinos*. Comparatists still pay insufficient attention to the danger of convergent developments bringing about identical results and so producing the *mirage* of an Indo-European formation. It is possible that in many cases the *mirage* is beyond our control, that we have no means of "unmasking" it. For this reason even greater care should be devoted to those cases where a detailed examination of the internal development in the languages concerned still allows us to perceive the often intricate ways in which such deceptive formations came into being independently in each.

Sur le sens "erotique" de sedere

Von N. J. HERESCU, Paris

Par une recherche sur le thème traditionnel du *miles gloriosus* dans la littérature latine¹), j'ai été amené à relire certain nombre d'inscriptions, parmi lesquelles la vanterie tracée sur un mur de Pompéi par le soldat Floronius, et publiée, avec sa maîtrise coutumière, par M. Matteo Della Corte dans les *Notizie degli Scavi*, 1939, p. 293, sous le no 336. La voici :

336
 FLORONIUS
 BINET AC MILES
 LEG. VII HIC
 FUIT NEQUE
 MULIERES
 SCIERUNT NISI
 PAUCAE ET
 SESERUNT.

*Floronius | binet ac miles | leg[ionis] VII hic |
 fuit neque | mulieres | scierunt nisi | paucae et |
 se(?)erunt.*

¹) Cf. *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 1959, p. 45—51.

Ce *graffito*, d'un déchiffrement si aisé, comporte néanmoins deux points d'interrogation: le *binet* inintelligible qui, à la deuxième ligne, suit le nom de Floronius, et la lecture exacte du mot (ou des mots) formant la dernière ligne. M. Della Corte restitue *benefficiarius*] à la place de *binet*. Quant à la dernière ligne, il la lit *dederunt*, en y ajoutant le *se* indispensable que l'auteur du *graffito* aurait omis d'écrire: (*se*) *dederunt*.

Au vrai, cette lecture n'a pas satisfait le savant italien puisqu'en reproduisant l'inscription, avec d'autres, à la fin de son article *Graffiti* de la Guida-Ussani-Arnaldi, II, 1954, p. 670, il transcrit la même ligne sous la forme dubitative (*se*) *de(de)runt*. Or, comme cette ligne compte huit lettres, et non six, cela revient, en fait, à laisser au lecteur l'option entre *dederunt* et *sederunt*.

La perplexité de M. Della Corte, son hésitation à lire tout simplement *sederunt*¹⁾, que sa seconde transcription suggère sans l'affirmer, s'explique fort vraisemblablement par le fait que l'acception habituelle de *sedere* (= *et sederunt*, "et elles se sont assises") ne lui offrait pas un sens suffisant, je veux dire compatible avec la signification générale, et indubitable, de l'inscription. Cependant, *sedere* a bien aussi le sens érotique que réclame ce contexte: on le trouve, en effet, employé quelquefois, comme *prostare* et à la suite d'un processus sémantique analogue²⁾, avec le sens figuré de „se prostituer”. Et, on le verra tout de suite, avec un sens plus précis encore.

Il est exact que, pour autant que je sache, les dictionnaires récents ne font pas mention de tels sens. Mais l'emploi se trouve bel et bien consigné dans le dictionnaire de Forcellini (1871), excellent quoique vieux de près d'un siècle³⁾, qui note *s. u.*: "Item meretricum, quae quae sunt uideant, ut scribit Tertull. *Cult. fem.*, 2, 12." Ce sens d'ailleurs, avant Forcellini, n'avait pas échappé au commentateur du *De cultu feminarum* dans la *Patrologie latine* de Migne (I, 1844, col. 1330, f.), qui remarquait avec raison sous le

¹⁾ Ou peut-être même *ses(s)erunt*, si l'on admet l'existence d'une forme de parfait *sessi*, parallèle à *sessus*.

²⁾ On sait que l'un des noms de la prostituée est en latin un composé de *sedere*: *proседа*; cf. Plaute, *Poen.*, 226—228. Le rapprochement avec *prostare*, *prostibula* est normalement fait par Paulus-Festus (p. 226, Müller): *Prosedas meretrices Plautus appellat quod ante stabula sedeant. Eadem et prostibulae*. Voir l'article *Dirne*, dans le *Reallexicon für Antike u. Christentum*, 1957, par A. Hermann et H. Herter.

³⁾ C'est "un des princes de la lexicographie moderne" dit de lui, avec raison, J. de Ghellinck, *Mél. A. Pelzer*, Louvain, 1947, p. 27.

passage respectif: "*Sedere, mulierum est quae fornicariae sunt.*" A cet exemple, Forcellini en ajoute un second, tiré du *Satyricon* de Pétrone (126, 10). Ces deux passages, nous le montrerons ci-après, ne sont pas les seuls ni, peut-être, les plus importants que nous trouvions chez les auteurs latins. Mais commençons par Tertullien.

De cultu fem., 2, 12, 3: *Thamar illa, quia se expinxerat et ornauerat, idcirco Iudae suspicione uisa est quae stui sedere, adeoque sub uelamento latebat.* Dans ce passage, certains commentateurs pourraient bien être tentés de ne voir qu'un reflet de la *Genèse* (38, 14); ainsi, du moins, semble-t-il ressortir des éditions qui donnent, en bas des pages, un choix de passages parallèles, telle, par exemple, la bonne éd. critique de I. Marra (coll. Paravia, 1951). Pour ces commentateurs, l'expression contenue dans la phrase de Tertullien ne serait que l'écho du même terme employé dans le passage de la *Genèse* (38, 14), où il est question du péché de Judas avec sa belle-fille Thamar: (*Thamar*) . . . *et mutato habitu sedit in biuio itineris. Quam cum uidisset Iudas suspicatus est esse meretricem: operuerat enim uultum suum ne agnosceretur*; dans les deux textes, *sedere* n'aurait donc que son sens propre de "s'asseoir", ou de "rester assis". Semblable explication est pourtant contredite par le contexte où se trouve la phrase citée, dans ce chapitre que Tertullien consacre à l'habillement luxueux des prostituées et *au cours duquel le verbe en question revient deux fois de suite à quelques lignes de distance.* Il convient, par conséquent, pour rendre justice au commentateur de la *Patrologie* et à Forcellini, de reprendre d'un peu plus haut la lecture de ce chapitre 12. A savoir: *Quanto autem magis blasphemabile est, si, quae sacerdotes pudicitiae dicimini, impudicarum ritu procedatis cultae et expictae! Aut quid minus habent infelicissimae illae publicarum libidinarum uictimae? (. . .) Quamquam lenocinia formae numquam non prostitutio corpori coniuncta et debita etiam scripturae suggerunt. "Illa ciuitas ualida, quae super montes septem et plurimas aquas praesidet", cum prostitutae appellationem a Domino meruisset (ae)quali habitu appellationi suae comparata est. Sedet certe in purpura et coccino et auro et lapide pretioso¹). Quam maledicta sunt sine quibus non potuit maledicta et*

¹ Pour cette phrase, où l'on trouve le premier *sedere* de notre texte, les éditeurs donnent aussi un passage parallèle tiré de l'Apocalypse, 17, 4: *Et mulier erat circumdata purpura et coccineo, et inaurata auro et lapide pretioso et margaritis, habens poculum aureum in manu sua, plenum abominatione et imunditiis fornicationis eius.* On constatera que, dans ce cas, on ne peut plus expliquer le *sedet* de Tertullien par un reflet de l'Apocalypse, où le mot ne figure pas.

prostituta <esse ou describi>! *Thamar illa, quia se expinxerat et ornauerat, idcirco Iudae suspicione uisa est quaestui sedere, adeoque sub uelamento latebat, habitus qualitate quaestuariam mentiente, ut quaestuariam et uoluerit et compellarit et pactus sit.* L'interprétation de cette apostrophe lancée par Tertullien aux femmes chrétiennes ne présente, je crois, aucune difficulté: "Quoi de plus condamnable,—s'exclame-t-il—que vous, qui êtes dites les gardiennes de la pudeur, vous montriez accoutrées et peintes comme des femmes impudiques? Mais alors quelle est la différence entre vous et ces malheureuses victimes de la lubricité publique? (. . .) Aussi les Ecritures nous laissent-elles comprendre que la dépravation du vêtement est toujours obligatoirement liée à la prostitution du corps. "Cette illustre et puissante cité qui trône sur sept collines et de nombreux cours d'eau", elle l'a bien mérité, de la part du Seigneur, le nom de prostituée, puisqu'elle a conformé son aspect à ce nom. Elle se prostitue, en vérité, parée de pourpre et d'écarlate et d'or et de pierres précieuses. Combien maudits sont ces ornements, sans lesquels elle n'aurait pu être <appelée> une maudite prostituée! La Thamar bien connue, c'est parce que elle s'était peinte et parée, c'est pour cela que Judas s'est imaginé, le voile cachant son visage, qu'elle se prostituait pour de l'argent, et que, le genre de son habillement le trompant sur sa condition de fille publique, il l'a voulue et abordée et eue comme fille publique". Aucun doute n'est possible: *sedere* a ici le même sens dans les deux cas, c'est-à-dire celui de "se prostituer", employé, comme il l'est par Tertullien, à côté de noms comme *quaestuarium* et *prostituta*, et appliqué à des villes (Rome) ou à des femmes (Thamar) auxquelles ces noms sont attribués.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de l'emploi de *sedere* dans ce passage du *De cultu feminarum*, il reste que l'expression *quaestui* (ou *in quaestu*) *sedere*, avec le sens indiscutable de „se prostituer pour de l'argent", ou *sedere* seul avec le même sens, se retrouve chez d'autres auteurs et dans des passages où le reflet des textes bibliques ne saurait être invoqué d'aucune manière. En voici un exemple chez Ovide, *Pont.*, 2, 3, 19—20:

*Illud amicitiae quondam uenerabile numen
Prostat, et in quaestu pro meretrice sedet.*

Le sens du distique ne permet pas la controverse; il est d'autant plus probant qu'Ovide, dont on sait la prédilection pour les explications étymologiques¹⁾, se plaît à faire ici le rapprochement

¹⁾ Cf. *Rev. des Etudes lat.*, 1946, p. 71—74.

entre *prostare* et *sedere*; c'est comme des synonymes qu'il les emploie, tous les deux dans le même vers, par un évident désir de variation: "Cette fameuse divinité de l'Amitié, autrefois digne de vénération, se prostitue (*prostat*) et, pareille à une fille publique, se donne pour de l'argent (*in quaestu sedet*)".

C'est également comme synonyme de *prostare* que *sedere*, seul cette fois-ci, doit être entendu dans les vers de Martial 6, 66, 1—3:

*Famae non nimium bonae puellam,
Quales in media sedent Suburra,
Vendebat modo praeco Gellianus.*

"Le crieur Gellianus vendait, il y a peu, une jeune femme de pas très bonne réputation, de celles qui se prostituent au cœur de Suburre".

Passons maintenant au second texte sur lequel se base Forcellini, et qui appelle aussi quelques explications: Pétrone, 126, 10: *Ego, etiam si ancilla sum, numquam tamen nisi in equestribus sedeo*. Sur l'exacte traduction de cette phrase les avis sont, une fois de plus, partagés: d'une part, il y a les commentateurs qui entendent *sedere* dans le sens que nous venons d'indiquer, tel, en dernier lieu, A. Ernout (coll. Budé, 1931), qui traduit, mais en atténuant: "Moi, toute servante que je suis, je ne fraye qu'avec des chevaliers"¹);

¹ Il est juste de dire que cette façon de voir est celle de la grande majorité des traducteurs. Je glane quelques exemples: Traduction anonyme de Cologne, 1687, chez Pierre Marteau: "Pour moi, toute servante que je suis, j'ai le goût un peu délicat et je serais marrie d'accorder des faveurs à d'autres qu'à des des personnes de premier rang." — De Guerle, Paris, Coll. Panckoucke, 1834—1835: "Je ne suis qu'une servante, mais je ne fraye qu'avec des chevaliers". — Baillard, Coll. Nisard, 1842: "Moi, simple servante, je ne fraye qu'avec des chevaliers" (à noter que cette traduction de la vieille collection Nisard prend la peine d'attirer l'attention du lecteur, en les soulignant, sur les termes latins qu'elle atténue en français par des euphémismes: chez Nisard, *fraye* est donc imprimé en italiques, de même que, plus haut, *subjugée*, qui rend *succubui*). — Parmi les trad. françaises que j'ai pu voir, une seule rend la phrase dans toute sa vulgarité, et même en l'exagérant, et c'est . . . la traduction d'un poète: Laurent Tailhade, Paris, 1922: "Quant à moi, combien que simple camériste, je n'écarte mes gigots qu'en faveur de l'ordre équestre". — Les Anglais traduisent généralement par "go with": ainsi dans la trad. sans nom d'auteur parue à Paris en 1902 (p. 354): "For my part, though I'm only a servant maid, I never go with anybody below a knight". — De même dans la trad. attribuée à Oscar Wilde et publiée à New York, 1932 (p. 305) (même version). — Dans une trad. allemande, chez A. Gröninge, Berlin, 1796: "Ich, obwohl nur eine Magd, nahe keinem als dem Ritter", l'expression *nahe keinem als . . .* (= "je n'approche que")

d'autre part, il en est qui comprennent le texte discuté comme une référence aux places occupées au théâtre par les chevaliers: *sedere in equestribus* signifie pour eux *sedere in quatuordecim*, "prendre place dans les quatorze rangs réservés aux chevaliers"; tel est M. Heseltine (Loeb, 1930), qui traduit: "I may be only a lady's maid, for all that I never sit down in any seats but the knights"¹).

Mais, pour nous faire accepter cette dernière traduction, il faudrait auparavant expliquer par quel tour de passe-passe une femme du peuple, une simple servante aurait pu s'asseoir dans ce "quatuordecim" réservé, comme on sait, aux chevaliers, aux tribuns et . . . aux Vestales!²) Il faudrait surtout faire violence au contexte dans lequel se trouve la repartie de la soubrette, car, là encore, comme pour Tertullien, il convient de reprendre le passage en son entier. La servante, en effet, y parle d'elle-même en comparaison avec sa maîtresse et s'exprime, pour dresser ce parallèle, en des termes précis autant que libres: "Il est des femmes, dit-elle, qui ne sont en chaleur que pour les crasseux, *sordibus calent*, et dont la lubricité ne s'éveille, *nec libidinem concitant*, qu'à la vue d'un esclave ou d'un valet à la robe retroussée. . . . Ma maîtresse fait partie de cette catégorie: elle saute (= ses regards ne sont pas

va dans la même direction que "je ne fraye qu'avec." — Pareillement dans la version espagnole de Thomas Meabe, publiée à Paris, 1913: "Pero yo, . . . como no soy mas que una simple criada, no me entiendo sino con caballeros." — Et même manière en italien: Vincenzo Lancetti, Brescia, 1816—1817 (republiée à Milan, 1931): "Io, sebben una cameriera, non mi degno che di patrizzi." — Umberto Limentani, Roma, 1928: "Per conto mio, anche se sono una fantesca, non so adattarmi che coi cavalieri." — G. A. Cesareo-N. Terzaghi, Firenze, 1950: "Io, benchè fantesca, non me la son detta mai altro che coi cavalieri." — Je tiens à remercier vivement M. F. Sciuto, assistant à l'Université de Catane, qui a bien voulu chercher pour moi les références aux traductions italiennes.

¹) Ceux-ci ne forment qu'une minorité, et je n'ai, en français, trouvé cette traduction que chez Louis de Langle, Paris, 1923: "Pour moi, qui ne suis qu'une servante, je ne m'assieds qu'au banc des chevaliers." — Et chez M. Rat, Garnier, 1933: "Moi, j'ai beau n'être qu'une servante, je ne m'assois jamais qu'aux bancs des chevaliers."

²) Car, dès l'époque de Plaute, il y avait, au théâtre, non seulement des "placeurs" (*Poen.*, prol. 19), mais aussi des "contrôleurs" qui inspectaient le public gradin par gradin (*Amph.*, 65—66). Cf. les allusions de Martial, 4, 67; 5, 14; 5, 41. — Dans une lettre à Cicéron (*Fam.*, 10, 32, 2), C. Asinius Pollion cite, parmi les actions scandaleuses commises par son questeur Balbus (vols, rapines, etc.), celle d'avoir invité un histrion à s'asseoir dans les quatorze gradins réservés aux chevaliers — Vd. en dernier lieu E. Paratore, *Storia del teatro latino*, Milano, 1957, p. 49—50.

attirés par) tout l'orchestre et les quatorze rangs, et c'est dans le bas peuple qu'elle cherche quelque chose à aimer, *usque ab orchestra quatuordecim transilit et in extrema plebe quaerit quod diligit.*" Tels ne sont pas les goûts de la servante, bien au contraire; elle n'aime pas les esclaves, comme sa maîtresse, elle préfère, elle, les gens "de la haute"; et elle conclut son parallèle: *ego adhuc seruo numquam succubui . . . ego, etiam si ancilla sum, numquam tamen nisi in equestribus sedeo.* On le voit: de même que, dans les vers d'Ovide, *Pont.*, 2, 3, 19—20, il était employé comme synonyme de *prostare*, de même *sedere* est employé ici par Pétrone comme succédané de *succumbere*, dont le sens érotique est bien connu.

La référence aux "quatorze rangs" n'est qu'une façon imagée de désigner les milieux avec lesquels "fraye" la maîtresse; elle n'a pas à être prise au pied de la lettre, comme s'il se fût agi d'une aventure arrivée au théâtre. Semblable interprétation est d'autant moins acceptable que *sedere* revient, un peu plus bas, sous la plume de Pétrone avec une signification sinon prude, du moins claire à souhait: c'est dans le passage de "Dame Philomèle", à l'avant-dernier chapitre du roman¹); relisons ce fameux passage: "Une dame des plus vénérables, Philomèle de son nom, qui autrefois, en se servant de sa jeunesse, avait extorqué pas mal d'héritages, maintenant vieille et sa fleur fanée, introduisait son fils et sa fille auprès des vieillards sans famille et, grâce à cette succession, elle continuait à faire prospérer son art. Elle s'en vint donc chez Eumolpe pour recommander ses enfants à la sagesse et à la bonté de celui-ci, *commendare liberos suos eius prudentiae bonitatisque.* (. . .) En somme, elle voulait laisser ses enfants dans la maison d'Eumolpe, pour qu'ils entendissent ses leçons . . . Sitôt dit, sitôt fait, elle laissa sa fille, qui était fort jolie, et son éphèbe de frère, dans la chambre à coucher, et s'en fut . . . Eumolpe, . . ., sans perdre son temps, invita la jeune personne à une partie de gymnastique fessière, selon les rites. Mais . . . il pria la donzelle de bien vouloir enfourcher la bonté recommandée tout à l'heure²), *puellam exoravit ut sederet super commendatam bonitatem.*"

¹) M. Rat fait, dans une note, le rapprochement entre ces deux passages, mais, fort curieusement, sans en tenir compte dans sa propre traduction.

²) Car, de toute évidence, c'est ainsi qu'il faut, avec M. Ernout, *cit.*, traduire la phrase; si on traduisait, avec M. Rat, *cit.*, par: "Il pria la jeune fille de s'asseoir sur sa bonté, qui était toute préparée", on ferait disparaître la reprise comique des mêmes termes dans le texte de Pétrone: *commendare liberos suos eius bonitati*, avait dit Philomèle; *exoravit ut sederet super commendatum bonitatem*, répète Eumolpe. Ici, bien entendu, *bonitas* = *mentula*

Dans cette scène, *sedere* a un sens très précis: il devient, si l'on ose dire, presque un "terme technique" du vocabulaire de l'amour, dont on retrouve l'emploi chez Ovide et chez Martial; les deux passages suivants confirment très exactement le sens que l'on vient de voir chez Pétrone.

Ovide, *Ars*, 3, 771 et suiv., traite des différentes positions à prendre par les femmes dans "l'amoureux combat". . . . "Que les femmes apprennent à se connaître, enseigne le poète de l'amour. Choisissez des attitudes déterminées selon votre corps: une même position ne sied pas à chacune":

*Nota sibi sint quaequae; modos a corpore certos
Sumite: non omnes una figura decet.*

Et après en avoir rappelé quelques-unes, il en arrive à la position qu'il recommande aux menues: "Que la menue aille à cheval; c'est parce qu'elle était démesurée qu'Andromaque ne se mit jamais sur Hector comme sur un cheval" (777—778):

*Parua uehatur equo: quod erat longissima numquam
Thebais Hectoreo nupta resedit equo.*

Martial use du même verbe, 11, 104, 13—14, pour parler d'une scène identique et à propos des mêmes personnages, dans une pièce qui, comme les vers d'Ovide, ne pêche pas par un excès de pudeur, mais qui a, comme eux, le mérite de ne pas prêter à confusion:

*Masturbabantur Phrygii post ostia serui
Hectoreo quoties sederat uxor equo.*

Retournons à présent au premier texte de Pétrone, 126, 10. Les commentateurs qui ont traduit la phrase discutée par: ". . . je ne m'assois qu'aux bancs des chevaliers", ont cependant senti que ce sens était bien insuffisant par rapport au contexte, et ils en ont conclu que l'expression était à double sens. "Pétrone, écrit, par exemple, A. Collignon, s'est servi à dessein d'un mot qui peut prêter à deux interprétations" (*Pétrone en France*, Paris, 1905, Appendice II, p. 190)¹). Cela est possible²), bien que ce ne soit pas

¹) De même, Louis de Langle, Paris, 1923, p. 276, n. 2: "*Sedeo* a aussi le sens obscène: se livrer à quelqu'un. Pétrone a cherché à dessein l'équivoque: la phrase est à volonté ou élégante ou très grossière". — M. Rat, *cit.*, p., 542, n. 937: "Je ne m'assois" est sans doute un euphémisme, car *sedeo* a aussi, dans la langue de l'amour, le sens de "s'asseoir sur les genoux de quelqu'un, le chevaucher". — Ettore Paratore, *Il Satyricon di Petronio*, Firenze, 1933, p. 404, n. 2: "Si tratta di un evidente doppio senso di natura oscena".

²) En effet, le procédé du double sens obscène est affecté par certains auteurs. Ainsi Martial, 2, 17:

indispensable pour l'intelligence du texte. De toute façon, le deuxième sens est fort transparent, et c'est un sens obscène et grossier, comme chez Ovide, *Ars*, 3, 778, Martial, 11, 104, 14, et Pétrone lui-même, 140. La servante dit, dans la phrase en question: "moi, j'ai beau n'être qu'une femme de chambre, je ne chevauche que des chevaliers"¹).

Et c'est cette même signification qui, me semble-t-il, apparaît dans le *graffito* de Floronius, permissionnaire à Pompéi: *hic fuit neque mulieres scierunt, nisi paucae, et sederunt*: "il passa par ici, mais les femmes ne le surent pas, sauf un petit nombre, et elles chevauchèrent"²).

*Tonstrix Suburrae faucibus sedet primis,
Cruenta pendent qua flagella tortorum
Argique Letum multus obsidet sutor.
Sed ista tonstrix, Ammiane, non tondet.
— Non tondet? inquis. Ergo quid facit? — Radit!*

Dans cette pièce, il y a deux mots à double sens: *sedet* (= "elle est installée" et "elle se prostitue"), et *radit* (= "elle rase" et "elle écorche"). — De même, Catulle, 37:

1 *Salax taberna, uosque contubernales . . .*
6 *An continenter quod sedetis insulsi
Centum aut ducenti, non putatis ausurum
Me una ducentos irrumare sessores? . . .*
11 *Puella nam mi quae meo sinu fugit,
Amata tantum quantum amabitur nulla,
Pro qua mihi sunt magna bella pugnata,
Consedit istic . . .*

où, selon moi, *sedetis*, *sessores*, *consedit* sont à double sens obscène. Mais cette pièce de Catulle attend encore son exacte interprétation!

Il faut aussi revoir l'expression de Sénèque, *Apocol.*, 10, 3: *Hic . . . tam facile homines occidebat quam canis adsidit*; *adsidit* (la meilleure leçon, celle du Sangallensis), est à traduire, je pense, non par "lève la patte" (cf. A. Rostagni, Torino, 1944, p. 68: "Questi . . . ammazzava gli uomini con altrettanta facilità che un cane alza la gamba"), mais bien plutôt par: "Celui-ci . . . tuait des hommes aussi facilement que les chiens se montent dessus" (*canis*, collectif indiquant l'espèce).

¹ *Equester*, à la place et avec le sens de *eques*, ne fait pas de difficulté: on trouve *equester* avec cette fonction chez Tacite, *Ann.*, 12, 60; 13, 10. — Sur la langue parlée dans Pétrone, quelques bonnes pages, dernièrement, chez E. V. Marmorale, *La questione Petroniana*, Bari, 1948, p. 175—197.

² Je note au passage que dans les deux vers de la *Thais* d'Afranius:

*Ea quae firme sedere melius consultoribus
Quam restrictim cogitata atque omnibus rationibus,*

au *sedere* que donnent tous les mss. les éditeurs (Fruterius, Buecheler, Ribbeck) ont aussi substitué un *se dedere*, à l'exception, toutefois, de Quicherat, qui

Ainsi s'avère-t-il, une fois de plus, que le meilleur commentaire à certains auteurs latins — Pétrone, Juvénal, Martial, en premier lieu — est fourni par les inscriptions pariétales, les dessins et les fresques de Pompéi, d'Herculanum et d'ailleurs.

Ainsi, une fois de plus, le latin des *graffiti* nous rend-il la langue sans fard, vraie, vivante dans sa crudité de tous les jours; c'est par celle-ci que l'on se doit d'expliquer le latin des auteurs, et non inversement. Cependant nous avons là un travers des plus courants: on hésite à admettre dans une inscription ce qu'on n'a pas d'abord connu par un texte littéraire. Mais dans les cas où les sources épigraphiques et littéraires se confirment mutuellement, aucune hésitation n'est plus permise. Il faudra donc réintégrer dans les dictionnaires, parmi les sens spéciaux de *sedere*, ceux qu'il a dans la langue érotique. A savoir:

1-o: *sedere* synonyme de *prostare* (Ovide, *Pont.*, 2, 3, 20; Martial, 6, 66, 2; Tertullien, *De cultu fem.*, 2, 12, 3).

2-o: *sedere* corrélatif de *subsiderere*. Le sens de ce dernier mot, en tant que *verbum uenereum*, est des plus anciens et des plus usités. Exemples: Lucrèce, 4, 1191:

Et pecudes et equae maribus subsiderere possent.

Horace, *Epod.*, 16, 30:

*Nouaque monstra iunxerit libidine
Mirus amor; iuuet ut tigres subsiderere ceruis,
Adulteretur et columba miluio.*

La *figura* opposée à celle-ci est exprimée soit par *super sedere*, comme dans Pétrone, 140, soit par *in sedere*, comme dans Pétrone, 126, soit par *sedere* purement et simplement, comme dans Ovide, *Ars*, 3, 778, Martial, 11, 104, 14 et, selon toute vraisemblance, dans la vanterie pariétale de Floronius¹).

conserve telle quelle la leçon des mss., et de Junius, qui corrige, avec beaucoup de vraisemblance, en *quae firmitus sedere et melius . . . Sed haec alias*.

¹ De même que l'on disait *sedere in equo* (Cicéron, *Verr.*, 2, 5, 10) et *sedere equo* (Martial, 5, 38, 4), de même on pouvait dire *sedere in uiro* et *sedere uiro*. Le sens de "chevaucher", "monter", est signalé, mais seulement pour les animaux, dans le Dictionnaire de Gaffiot, qui le considère comme appartenant au latin de la décadence, et qui cite l'expression *animalia sedentur*, en renvoyant à Végèce (2, 28, 12) et à Solinus (45).